

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18216**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne) en maintenance industrielle (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union française des industries de l'habillement (UFIH), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche cuirs et peaux - Fédération française de la tannerie mégisserie (FFTM), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche location d'articles textiles - Groupement des entreprises industrielles de services textiles (GEIST), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT)	Délégué Général, Directeur, Directeur de la branche, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3058 - Industrie des cuirs et peaux, 3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

201r Technologie de commandes des transformations industrielles (contrôle, prévention, entretien)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) technicien(ne) en maintenance industrielle intervient dans le pilotage et la supervision des activités et des interventions de maintenance corrective et préventive des installations et équipements de production et de transformation de matériaux souples comportant des fonctions mécaniques, électriques, hydrauliques et/ou pneumatiques.

Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais).

Il/elle apporte un appui technique aux services production et assure un suivi des interventions aux services qualité, production et maintenance. Il/elle réalise les activités suivantes

- Organisation, programmation et suivi des interventions de maintenance sur des installations et équipements pluri-technologiques de production et de transformation de matériaux souples.
- Réalisation des opérations de maintenance préventive et corrective de niveau 2 et 3, supervision de la conformité des interventions et du fonctionnement des installations et équipements pluri-technologiques de production et de transformation de matériaux souples.
- Suivi des interventions de maintenance, mise à jour de l'information technique et réglementaire, appui technique aux opérateurs de maintenance et au service production.
- Elaboration de solutions techniques d'amélioration des installations et équipements de l'entreprise, des gammes et des procédures d'intervention de maintenance.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Diagnostiquer un dysfonctionnement sur des équipements pluri technologiques
- Organiser une intervention
- Contrôler le bon fonctionnement d'une machine ou installation
- Remplacer des pièces ou instruments défectueux
- Ajuster un paramètre ou positionner un élément de l'installation sur système automatisé
- Suite à intervention, mettre en fonctionnement, monter en cadence, régler et effectuer les contrôles lors des essais
- Transférer, capitaliser l'information
- Définir et piloter une action de progrès

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie du textile
- Industrie de l'habillement
- Industrie des cuirs et peaux
- Entreprises d'entretien et de location d'articles textiles

Les emplois occupés peuvent être :

- Agent(e) de maîtrise d'atelier de maintenance,
- Agent(e) de maîtrise de maintenance,
- Chef d'équipe de maintenance,
- Contremaître de maintenance,
- Responsable d'atelier de maintenance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP Interbranches.

Par Validation des acquis de l'expérience

A l'issue de l'étape de recevabilité de la demande, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 4 étapes mis en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel):

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est examiné par le jury national. Le jury délibère et décide sur la délivrance du CQP Interbranches. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Technicien(ne) en maintenance industrielle (CQPI) » avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ce CQPI est délivré en moyenne à **30** titulaires par an.

Autres sources d'information :

- www.opcalia.com
- www.observatoiremodetextilescuir.com
- www.textile.fr
- www.lamodefrancaise.org
- www.leatherfrance.com
- www.geist.fr

<http://www.observatoiremodetextilescuir.com>

<http://www.opcalia.com>

Lieu(x) de certification :

- Union des industries textiles (UIT)

37-39 rue de Neuilly-92110 Clichy

- Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)

8 rue de Montesquieu-75001 Paris

- Fédération Française de la Tannerie Mégisserie (FFTM)

122 rue de Provence - 75008 Paris

- Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST)

10 rue du Débarcadère-75852 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

-FORTEX à AUSILLON - MAZAMET (81) - contact@fortex.fr

-CIA-GAFIT à TOURCOING (59) - www.cia-gafit.com

-CEPITRA à Lyon (69) - www.cepitra.fr

-IFTH à TROYES (10) - troyes@ifth.org

-CREATECH à ROANNE (42) - www.createch-formation.fr

Historique de la certification :